



## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 11 mars 2019

L'an deux-mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, PINEAU, PIRON, ROBIN, TARNAUD, YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU, JOUANNY et POLLEFOORT

Excusé(e)s : Mmes BREBION, FONTENELLE et MARIENNE

Absent(e)s :



### A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1er octobre 2018,
- Bilan des services 2018
- BUDGET : Compte administratif, compte de gestion et affectation de résultats 2018,
- BUDGET : Budget primitif 2019,
- BUDGET : Subventions aux associations,
- BUDGET : Amortissements
- BUDGET : Avenant DSP budget 2019
- Matériel communautaire : répartition du matériel, réparation du nettoyeur haute pression ?
- Travaux occasionnels par les agents techniques des 5 communes sur la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse.
- RH : Tableau des ratios, des effectifs, des agents promouvables, création de poste
- RH : Validation du Document Unique
- ENFANCE-JEUNESSE : Emploi d'un CDD pour les heures d'entretien de la cantine (mercredis et vacances scolaires)
- PETITE ENFANCE : Gestion du multi-accueil Pomme de Reinette
- Questions diverses.

Mme Muriel ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2018 est validé par tous les élus présents.

**OBJET : BILAN DES SERVICES 2018**

-Pomme de Reinette :

La communication est très compliquée avec le délégataire depuis sa nouvelle configuration. Il y a beaucoup de mouvements de personnels sur des postes clés (budget, pôle enfance/famille...). Aussi, le syndicat est toujours en attente du réalisé 2018.

-ALSH petites vacances :

Une réflexion est en cours d'ouvrir une semaine aux vacances de Noël suite à la demande de familles. Cette possible ouverture est prévue au budget 2019.

-Associations :

La question des subventions est abordée mais est traitée dans un autre point de l'ordre du jour.

Sur la question de l'ouverture des centres de loisirs de l'AFR et du LEJ aux adolescents, la commission enfance-jeunesse, constate qu'il y a un petit nombre de jeunes mais qui nécessite tout de même un encadrement en conséquence. Aussi, la commission propose un regroupement des effectifs « ados » avec un même encadrement pour ne pas privilégier l'une au l'autre des associations et que l'ouverture aux adolescents ne vienne pas grever le budget des deux associations.

Pour la direction du LEJ, les élus ne remettent pas en question la qualité de la direction mais son coût (directrice mise à disposition par les FRANCAS). L'association se pose aussi des questions sur ce coût et a interpellé les FRANCAS à ce sujet. Suite à des discussions sur ce sujet entre la présidente du LEJ et le coordinateur enfance-jeunesse, le syndicat propose au LEJ d'avoir une personne, actuellement directrice des petites vacances au syndicat, qui soit adjointe sur l'été pour pouvoir se former et prendre peut-être un jour la direction du centre si la directrice actuelle décidait de partir, pour un coût moins important qu'une mise à disposition par les FRANCAS. De plus, cela permettrait aussi une continuité pour les familles. L'idée dans cette proposition n'est pas de s'immiscer dans le fonctionnement de l'association ou de prendre sa place sur la direction de l'été, mais de faire du lien. Il n'y a pas d'injonction du syndicat et c'est bien l'association qui prend ses décisions. Le partenariat associations-syndicat pour l'été est idéal tel quel et le syndicat ne pourrait pas assumer les centres d'été seul.

-Augmentation des charges de personnels :

Passage en catégorie A pour les deux éducatrices de jeunes enfants.

Des répartitions des salaires (secrétariat notamment) qui n'avaient pas été faites l'an dernier.

Coordination enfance-jeunesse : rémunérations différentes (contractuel/agent, supplément familial...)

Création d'un CDD pour l'entretien de la cuisine les mercredis et petites vacances scolaires

CEE : plus de personnels les mercredis et sur le séjour pré-ados

Ouverture prévue d'une semaine d'ALSH en décembre

Projection 2019 pour le séjour ados : la Croatie. La Présidente prévient que les jeunes de la junior association vont contacter les mairies dans le cadre d'une opération « argent de poche ». Le dispositif « argent de poche » crée la possibilité pour les adolescents de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par demi-journée (maximum 4 heures). Ce dispositif est réglementé.

**OBJET : BUDGET : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Mme Tarnaud, vice-présidente en charge du budget, prend la parole. Elle présente le compte administratif et le compte de gestion 2018 du SIVOM. Le compte de gestion a été validé par Mme Gousset, comptable receveur de la trésorerie et le compte administratif est conforme au compte de gestion.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP	CA	RECETTES	BP	CA
11- Charges générales	297 280,00 €	253 241,20 €	013- Atténuations de charges	1 167,00 €	2 559,56 €
12-Personnel	194 050,00 €	179 232,56 €	70- Produits des services	57 800,00 €	69 325,13 €
14-Atténuation produits					
65-Gestion courante	11 700,00 €	10 000,00 €	74-Dotations	398 945,00 €	391 715,78 €
66-Charges financières			75- Autres produits de gestion courante	18 630,00 €	19 391,39 €
67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €	63,42 €	77- Autres produits exceptionnels	1 536,00 €	1 536,00 €
022-Dépenses imprévues	31 720,32 €				
023-Virement section Invest	29 063,83 €		042- Opérations d'ordre de transfert entre section	2 524,75 €	2 524,75 €
042-Opérations d'ordre de transfert	6 110,92 €	6 110,92 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	90 322,32 €	
<b>Total des dépenses</b>	<b>570 925,07 €</b>	<b>448 648,10 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>570 925,07 €</b>	<b>487 052,61 €</b>
	Résultat			38 404,51 €	
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	BP	CA	RECETTES	BP	CA
020-Dépenses imprévues	12 400,00 €		021- Virement section de fonctionnement	29 063,83 €	
040- Opérations d'ordre de transfert	2 524,75 €	2 524,75 €	40- Opérations d'ordre de transfert	6 110,92 €	6 110,92 €
20- Immobilisation incorporelles	2 000,00 €	1 846,80 €	13- Subventions d'investissement	1 650,00 €	7 341,74 €
21- Immobilisations corporelles	378 958,66 €	367 741,63 €	21- Immobilisations corporelles		
27- Autres immobilisations financières	7 600,00 €	7 600,00 €	001-Excédent d'investissement reporté	326 115,06 €	
23- Immobilisations en cours			1068- Affectation des résultats	40 543,60 €	40 543,60 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>403 483,41 €</b>	<b>379 713,18 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>403 483,41 €</b>	<b>53 996,26 €</b>
	Résultat			-325 716,92 €	

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : RESULTATS DES SECTIONS

	DEPENSES	solde	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Résultats fonctionnement:</b>			
opérations et résultat de l'exercice:	448 648,10	38 404,51	487 052,61
report année précédente:			90 322,32
<b>Total et résultat Excédent:</b>	<b>448 648,10</b>	<b>128 726,83</b>	<b>577 374,93</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Résultats investissement</b>			
opérations et résultat de l'exercice:	379 713,18	- 325 716,92	53 996,26
report année précédente:		0	326 115,06
<b>Total et résultat</b>	<b>379 713,18</b>	<b>398,14</b>	<b>380 111,32</b>
Restes à réaliser:	-	-	
Résultat investissement corrigé:		<b>398,14</b>	

Mme Tarnaud présente l'affectation du résultat 2018.

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Affectation obligatoire en recettes d'invest.:		-
Disponible pour le fonctionnement	2019 après affectation obligatoire en investissement	128 726,83

#### INTEGRATION DES RESULTATS DES 2 SECTIONS ET DES R.A.R.DANS LE BP 2019

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
excédent reporté 002		128 726,83
<b>Total</b>		<b>128 726,83</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
excédent ou déficit reporté 001	-	398,14
affectation du résultat (le cas éch.)		-
RAR dépenses	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>398,14</b>

Mme La Présidente se retire pour laisser les élus voter le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du compte administratif 2018 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le compte administratif 2018**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du compte de gestion 2018 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le compte de gestion 2018**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'affectation des résultats 2018 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix l'affectation des résultats 2018.**

Madame la Présidente revient parmi les élus.

**OBJET : BUDGET : BUDGET PRIMITIF 2019**

Les coordinateurs de chaque service (Petite Enfance et Enfance Jeunesse) ont travaillé avec leurs vice-présidents de commission pour présenter une maquette prévisionnelle de l'année à venir. Ensuite, les deux budgets ont été rassemblés auxquels ont été ajoutés les charges générales du SIVOM, afin de correspondre le plus possible aux actions.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Prévu	RECETTES	Prévu
11- Charges générales	336 998,21 €	013- Atténuations de charges	0,00 €
12-Personnel	213 858,00 €	70- Produits des services	68 300,00 €
14-Atténuation produits			
65-Gestion courante	11 500,00 €	73-Impôts	
66-Charges financières		74-Dotations	388 728,04 €
67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75- Autres produits de gestion courante	18 630,00 €
022-Dépenses imprévues	30 000,00 €		
023-Virement section Invest	6 145,69 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre section	2 591,95 €
042-Opérations d'ordre de transfert/68-Dotations amortissement	7 474,92 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	128 726,83 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>606 976,82 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>606 976,82 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévu	RECETTES	Prévu
020-Dépenses imprévues	2 000,00 €	021- Virement de section de fonctionnement	6 145,69 €
		10- Dotations, fonds divers	8 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	2 591,95 €	040- Opérations d'ordre de transfert	7 474,92 €
20- Immobilisation incorporelles	11 046,80 €	13- Subventions d'investissement	4 600,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	7 600,00 €
21- Immobilisations corporelles	18 580,00 €	21- Immobilisations corporelles	
23- Immobilisations en cours		001-Excédent d'investissement reporté	398,14 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>34 218,75 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>34 218,75 €</b>



N° inventaire année	Compte	Objet	Montant achat	Durée	Amortissement 2019	2020...
MEJ 04/18 1	c/2051	Droit d'entrée SEGILOG	1 846,80 €	1 an	1 846,80 €	
MEJ 05/18 1	c/2182	Achat véhicule FIAT SCUDO	6 813,57 €	6 ans	1 136,00 €	1 136,00 €
MEJ 05/18 2	c/2188	Aspirateur MEJ	181,20 €	5 ans	36,00 €	36,00 €
MEJ 06/18 1	c/2183	Douchette ALSH	984,00 €	5 ans	197,00 €	197,00 €
MPE 07/18 1	c/2188	Achat réfrigérateur pomme de reinette (MPE)	518,99 €	6 ans	87,00 €	87,00 €
MPE 07/18 2	c/2184	Fauteuil repas 16 cm	168,89 €	5 ans	34,00 €	34,00 €
MEJ 08/18 1	c/2183	Achat 2 écrans accueil MEJ	372,60 €	5 ans	75,00 €	75,00 €
MPE 08/18 1	c/2188	Store pare soleil multi accueil	1 625,76 €	6 ans	271,00 €	271,00 €
MEJ 10/18 1	c/2188	Remplacement moteurs groupe chauffage gauche	928,44 €	6 ans	155,00 €	155,00 €
MEJ 12/18 1	c/2184	Paravent triptyque	244,52 €	5 ans	49,00 €	49,00 €
MEJ 12/18 2	c/2183	Vidéoprojecteur + écran mural MEJ	572,60 €	5 ans	115,00 €	115,00 €
MPE 12/18 2	c/2183	Lampadaire extérieur MPE	724,74 €	5 ans	145,00 €	145,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>4 146,80 €</b>	<b>2 676,00 €</b>

Et les subventions sont :

Compte	Objet	Montant	Durée	Amort.2019	2020...
13918	Subvention CAF logiciel ABELIUM Relais	692,00 €	5 ans	138,40 €	138,40 €
13918	Subvention CAF cuisine MPE	5080,00 €	10 ans	508,00 €	508,00 €
13918	Subvention CAF rénovation et aménagement MEJ	3100,00 €	6 ans	516,70 €	516,70 €
139148	Véhicule FIAT SCUDO	6813.57 €	6 ans	1135,60 €	1135,60 €
13918	Subvention CAF serveur	505,00 €	5 ans	101,00 €	101,00 €
13918	Subvention CAF travaux réhabilitation MEJ	750,30 €	6 ans	125,05 €	125,05 €
1318	Subvention CAF volets lit réfrigérateur MPE	336,36 €	5 ans	67,20 €	67,20 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 591,95 €</b>	<b>2 591,95 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

➤ Les élus valident à l'unanimité des voix les amortissements des achats et des subventions présentés.

**OBJET : BUDGET : ENGAGEMENT D'ACHAT**

Le SIVOM est susceptible de recevoir des subventions de la CAF pour certains achats (voir tableau) et peut-être aussi pour l'application Smartphone.

Les aides sont de 15% sur le matériel et 50% sur le matériel informatique.

Une délibération d'engagement est nécessaire à la constitution du dossier et les achats doivent être effectués dans les deux ans qui suivent.

## Projets investissements SIBC

✓	Période	ÉLÉMENT	SERVICE	PRIX HT	PRIX TTC	Subv CAF sur HT	Total subv	Reste à charge SIBC
<input type="checkbox"/>	mars-19	PC	PdR	915,00 €	1 098,00 €	50%	<b>457,50</b>	640,50 €
<input type="checkbox"/>	mars-19	sèche linge	PdR	600,00 €	720,00 €	15%	<b>90,00</b>	630,00 €
<input type="checkbox"/>	aout 2019	plinthes PVC et divers	PdR	3 578,00 €	4 293,60 €	15%	<b>536,70</b>	3 756,90 €
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>	mars-19	appareil photos	Relais	200,00 €	240,00 €	15%	<b>30,00</b>	210,00 €
<input type="checkbox"/>	aout 2019	climatisation salle principale	PdR	5 348,88 €	6 026,61 €	15%	<b>802,33</b>	5 224,28 €
<input type="checkbox"/>	sept-19	chariot	PdR	250,00 €	300,00 €	15%	<b>37,50</b>	262,50 €
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>	avr-19	Application smartphone		3 600,00 €	5 000,00 €	?		5 000,00 €
<input type="checkbox"/>	mars-19	diag projet social		9 200,00 €	9 200,00 €	50%	<b>4600,00</b>	4 600,00 €
<input type="checkbox"/>	fev 2019	Lave linge	ALSH	600,00 €	720,00 €	20%	<b>120,00</b>	600,00 €
<input type="checkbox"/>		matériel éducatif (vélos...)	ALSH	500,00 €	600,00 €	20%	<b>100,00</b>	500,00 €
<input type="checkbox"/>		Rangement extérieur	ALSH	1 000,00 €	1 200,00 €	20%	<b>200,00</b>	1 000,00 €
<input type="checkbox"/>					0,00 €		<b>0,00</b>	0,00 €
<input type="checkbox"/>		<b>Total petite Enfance</b>		<b>10 891,88 €</b>	<b>12 678,21 €</b>		<b>1954,03</b>	<b>15 724,18 €</b>
<input type="checkbox"/>		<b>Total Enfance-jeunesse</b>		<b>2 100,00 €</b>	<b>2 520,00 €</b>		<b>420,00</b>	<b>2 100,00 €</b>
<input type="checkbox"/>		<b>Total autres</b>		<b>12 800,00 €</b>	<b>14 200,00 €</b>		<b>4600,00</b>	<b>9 600,00 €</b>
<input type="checkbox"/>		<b>Total SIBC</b>		<b>25 791,88 €</b>	<b>29 398,21 €</b>		<b>6974,03</b>	<b>27 424,18 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix l'engagement de projet d'achat.

OBJET : BUDGET : AVENANT DSP N°5

Comme cela avait déjà été évoqué lors du dernier comité syndical, le budget 2019 du multi-accueil Pomme de Reinette doit être revu à la hausse (+ 2425€), car l'augmentation de la Prestation de Service (PS) de la CAF ne se fera pas à la hauteur des estimations prévues en 2015 (figée en 2019).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix l'avenant n°5 à la DSP.

OBJET : RH : TABLEAU DES RATIOS, DES EFFECTIFS, DES AGENTS PROMOUVABLES, CREATION DE POSTE

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs au 1er février 2019. Madame la Présidente propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des effectifs suivant :

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2019**

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	POSTE POURVU	T/S	C	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
ADJOINT ADMINSTRATIF PPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	1		1 poste à 35H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1		1 poste à 5h
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
ANIMATEUR PPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	1		1 poste à 35 H
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE 1ERE CLASSE	A	1	1	1		1 poste à 35H
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE 2EME CLASSE	A	1	1	1		1 poste à 17h30
		5	5			

De plus, selon le tableau des agents promouvables envoyé par le CDG 72, Alexandra ZAHIDE remplit les conditions pour bénéficier d'une promotion au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Le Comité devra prochainement délibérer sur le taux de promus/promouvables (« 100% » étant proposé pour tous les postes, chacun d'entre eux étant à un grade différent) après avis du comité Technique (envoi du document pour le CT du 26 mars).

Cependant, le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe peut déjà être créé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du tableau des effectifs par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2019**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe**

**OBJET : RH : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la démarche de réalisation du Document Unique.

Après un avis favorable du CT (18 octobre 2018), le Comité syndical doit approuver le DUER pour bénéficier de l'aide de 800 € accordée par le FNP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du Document Unique et de son plan d'actions par scrutin ordinaire :

Abstention : 0                                  Contre : 0                                  Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le Document Unique et son plan d'actions**

**OBJET : RH : CREATION DE POSTE**

L'entretien de la cantine scolaire de Saint Georges du Bois nécessite un personnel qualifié, les animateurs n'étant pas formés pour la désinfection et le nettoyage spécifique des éléments de cuisine.



Aussi les élus du SIVOM doivent approuver la création d'un contrat CDD pour accroissement temporaire d'activité avec une amplitude horaire de 8 heures de ménage pendant les petites vacances scolaires et 2h30 les mercredis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote pour la création d'un poste en CDD par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la création d'un poste en CDD**

#### OBJET : TRAVAUX OCCASIONNELS POUR LE SYNDICAT

Le SIVOM demande aux communes membres, selon ses besoins, d'intervenir pour de petits travaux. Pour la MPE, les factures sont directement adressées au délégataire mais pour les travaux à la MEJ, une délibération du SIVOM est nécessaire pour pouvoir payer les heures refacturées par les 5 communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote pour payer les heures de travaux occasionnels par scrutin ordinaire : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le paiement des heures de travaux occasionnels**

#### OBJET : PETITE ENFANCE : GESTION DU MULTI-ACCUEIL POMME DE REINETTE

La DSP arrivera à échéance le 31 décembre 2019. La commission Petite enfance s'interroge sur la possibilité d'un fonctionnement en régie, au vue des difficultés rencontrées avec le délégataire actuel, qui rappellent celles de la première DSP, notamment le manque de communication, la surcharge de travail de la directrice du multi-accueil... Un bilan de la DSP sera fait mi-mai avec le délégataire.

L'idée serait de rencontrer des collectivités qui fonctionnent en régie, et d'autres collectivités en DSP (Léo Lagrange)

Néanmoins, le travail est lancé et la commission DSP doit se réunir pour travailler sur le cahier des charges.

#### OBJET : MATERIEL COMMUNAUTAIRE : REPARTITION DU MATERIEL, REPARATION DU NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Chaufour Notre Dame fait de répartir certains matériels communautaires, notamment les tables entre les 5 communes.

Sur certaines périodes, certains matériels sont très demandés (fête des écoles, marchés de Noël, expositions...) : tables, bancs, barrières et grilles d'exposition.

#### **Il est décidé :**

Au 30 janvier de chaque année, chaque commune doit avoir envoyé par mail au secrétariat du syndicat, l'ensemble des manifestations qui se produiront sur son territoire, avec la demande expresse de matériels nécessaires pour chacune d'elles. La secrétaire du syndicat recoupera les informations et identifiera les pics de demande. Sur ces pics, une répartition du matériel sera alors effectuée entre les communes, de manière égale/équitable. Celles-ci devront alors prendre leurs dispositions pour suppléer aux manques.

Pour cette année, la secrétaire va voir les situations épineuses, les transmettre à la Présidente pour que les situations soient tranchées et avertir les associations et les communes des changements dans les répartitions de matériel si besoin.

Pour le nettoyeur haute pression, les élus rappellent qu'il avait été décidé en début de mandat que le matériel en panne ne serait pas réparé (sauf cas particulier).

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : PROJET SOCIAL

Le CEAS intervient dans les communes. M. Langevin a proposé d'ouvrir la réunion aux associations si les communes le désirent, car il a apprécié le dynamisme de la rencontre à Saint-Georges-du-Bois.

Le prochain comité syndical est prévu le jeudi 18 avril à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.